

plupart des situations, même s'il est nécessaire de se rendre compte qu'il est vraisemblable que se présentent des situations d'urgence et des situations imprévues. Les participants à l'atelier ont souligné l'importance qu'il y a à s'attaquer au manque de ressources si on veut accomplir des progrès afin de remédier à l'insécurité dans les camps de réfugiés.

Personnel d'une force de police internationale

Les participants à l'atelier se sont mis d'accord sur le fait qu'une force de police internationale peut remplir des rôles utiles du point de vue de la protection des camps de réfugiés. Toutefois, plusieurs intervenants ont attiré l'attention sur les difficultés que pose le recrutement rapide d'une force de police internationale parce que, normalement, il n'y a pas de réserves disponibles. On a donc fait valoir qu'un bassin en attente de policiers experts est nécessaire à la réduction du temps de réaction et pour assurer leur disponibilité. Les Nations Unies ont élargi leur Système de forces en attente (UNSAS) en 1998 et y ont intégré un volet de police civile, mais ce système est entaché d'un certain nombre de carences.

Un des grands problèmes que pose l'UNSAS réside dans le fait que les éléments policiers ne sont pas suffisamment bien définis et, donc, ne sont pas visibles dans le système. Afin de bonifier les actuels accords internationaux d'attente, les gouvernements nationaux devraient communiquer à l'UNSAS des informations détaillées quant au nombre de policiers disponibles, à leurs qualifications et au délai nécessaire à leur déploiement. Le reçu de ces données données sur les ressources policières disponibles, cela permettra l'adéquation des contingents policiers à chaque mission avant le déploiement. On pourrait intégrer des policiers à la retraite dans les accords relatifs aux forces en attente. Si on embauche des policiers à la retraite, ils devraient l'être depuis au plus cinq ans, de manière à garantir que leurs compétences soient encore à jour.

Un des moyens d'abréger le temps de déploiement consiste à former à l'avance des équipes multidisciplinaires d'évaluation de la sécurité, en se servant de la base de données de l'UNSAS. Enfin, tous ces experts devraient être vraiment en attente, tous les travaux préparatoires étant terminés à l'avance (p. ex., la formation, les vaccinations et d'autres procédures médicales, la question des vêtements adaptés à l'environnement, etc.).

Financement

Il importe que la planification financière des mesures relatives à l'intérieur et aux alentours des camps soit intégrée dans les cycles de planification visant les soins à dispenser aux réfugiés et à assurer leur entretien. Il faut envisager l'élaboration d'une formule de base de financement des mesures de sécurité dans le cadre de l'ensemble de la réaction. Il faudrait encourager les organisations réagissant aux situations que vivent les réfugiés à intégrer la sécurité dans les affectations qu'elles prévoient. Si le Conseil de sécurité établisse qu'une opération de soutien de la paix devrait comprendre des dispositions relatives à la sécurité des camps de réfugiés, il faudrait y affecter des ressources suffisantes. Les participants ont proposé que les membres du Comité spécial des opérations de maintien de la paix discutent de cette question.